

PRÉFET DE LA GIRONDE

Bordeaux, le

13 AVR. 2016

CABINET DU PREFET

Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civile

Affaire suivie par F. ABECASSIS

Tel : 05 56 90 60.36

Télécopie : 05 56 90 60 56

[fabienne.abecassis@gironde.gouv.fr](mailto:fabienne.abecassis@gironde.gouv.fr)

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE-  
LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES  
PREFET DE LA GIRONDE

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département  
(s/c de Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets)

**OBJET:** mise en œuvre en Gironde du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole.

**P.J. : 1.**

Vous trouverez ci-joint, pour affichage en mairie, l'arrêté préfectoral du 13 avril 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre en Gironde du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en métropole pour l'année 2016. Cet arrêté définit l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre en Gironde et notamment :

- La mise en place d'une veille citoyenne afin de permettre à toute personne ayant détecté un moustique tigre de le signaler à l'EID Atlantique pour que des investigations entomologiques soient réalisées (les modalités de signalement sont consultables sur le site [www.eidatlantique.eu](http://www.eidatlantique.eu))
- Le déploiement de pièges pondoirs sur différents lieux propices à l'introduction du moustique (aéroport, port, lieux de fret, aires d'autoroute, grandes agglomérations, ...)
- La mise en place par l'ARS en collaboration avec l'InVS d'une surveillance épidémiologique renforcée concernant les cas de dengue et de chikungunya importés (cela concerne les personnes potentiellement atteintes de ces maladies ayant séjourné dans les 15 jours avant le début des signes dans des zones où ces virus circulent).

Je tiens également à vous informer que l'année 2015 a été marquée par la progression de l'implantation d'*Aedes albopictus* en Gironde. En effet, il a été détecté sur 9 nouvelles communes et est désormais implanté sur 13 communes de Gironde :

- |                     |               |                              |
|---------------------|---------------|------------------------------|
| - Ambès             | - Bègles      | - Bordeaux                   |
| - Bruges            | - La Brède    | - La Réole                   |
| - Lamothe Landerron | - Langon      | - Le Bouscat                 |
| - Mongouzy          | - Montagoudin | - Saint Sulpice de Faleyrens |
| - Salles            |               |                              |

Par ailleurs, il a été détecté ponctuellement sur 11 autres communes de Gironde.

Afin de lutter efficacement contre cette espèce invasive, il est essentiel de supprimer les lieux de reproduction (eaux stagnantes dans les soucoupes, pots de fleurs, réseaux d'eau, fossés, ...). L'ARS vous transmettra très prochainement un document d'information relatif à cette problématique qui vous permettra de sensibiliser les services techniques et les habitants de votre commune afin que chacun soit acteur de la lutte contre les moustiques.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,

La Directrice de Cabinet Adjointe.

Françoise JAFFRAY